

APPEL D'OFFRE

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE FORMATION DE LA FÉDÉRATION ANMAR DES COLLECTIVITÉS LOCALES DU NORD DU MAROC ET L'ANDALOUSIE

(DEUXIÈME APPEL)

Séville, 17 septembre 2019

Conformément aux actions de renforcement institutionnel de la Fédération AN-MAR pour l'amélioration de ses capacités techniques et opérationnelles liées à la gestion publique des municipalités marocaines associées, ainsi qu'aux actions au Maroc du « **Programme de renforcement de la décentralisation et des associations des municipalités au Maroc, Cap Vert et Afrique Subsaharienne** », financée par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale pour le Développement -AACID- et par les députations andalouses partenaires du FAMSÍ, et porte par le FAMSÍ en collaboration avec la Fédération ANMAR, nous publions les suivants Termes de Références :

Date limite de réception de candidatures : **30 septembre 2019 à 15.00 heures**

Le dossier de candidature doit être composé du **Offre économique, offre technique et affidavit**

En ce qui concerne la soumission des candidatures, les concurrents doivent adresser un mail à l'adresse

E-mail : sergio@andaluciasolidaria.org et contrataciones@andaluciasolidaria.org

Toute question ou information supplémentaire puisse être consultée par courrier électronique, sur les deux adresses e-mails susmentionnées.

TERMES DE RÉFÉRENCE

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE FORMATION DE LA FÉDÉRATION ANMAR DES COLLECTIVITÉS LOCALES DU NORD DU MAROC ET L'ANDALOUSIE

Intitulé de la mission : Assistance Technique pour l'élaboration d'un plan de formation de la Fédération ANMAR des Collectivités Locales du Nord du Maroc et l'Andalousie

Durée de la mission : 1 mois : Du 5 octobre 2019 au 5 novembre 2019

1. CONTEXTE

Le « *Programme de renforcement de la décentralisation et des associations des municipalités au Maroc, Cap Vert et Afrique Subsaharienne* », est financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement -AACID- et députations andalouses partenaires du FAMSÍ ; et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec la Fédération ANMAR au Maroc.

L'objectif général du programme vise à *Contribuer au renforcement des municipalités et favoriser la décentralisation dans les pays africains en promouvant la coopération sud-sud et triangulaire.*

L'objectif spécifique du programme vise à *Renforcer les capacités des réseaux de municipalités africaines en tant qu'interlocuteurs et promoteurs des municipalités.*

À cet effet le programme prévoit un nombre d'activités déterminés au Maroc et l'Andalousie et dans le cadre du partenariat entre FAMSÍ et la Fédération ANMAR, parmi lesquelles nous programmons *l'activité 4 : Assistance Technique pour développement d'un plan de formation de la Fédération ANMAR* ; objet de cet appel d'offre.

La Fédération ANMAR est composée au par 41 membres au Maroc dont 12 sont communes considérées urbaines et 2 sont des conseils régionales (Conseils régionales de Tanger Tétouan Al Hoceima et L'Oriental); et 25 communes à caractère rural.

Parmi les priorités de la Fédération ANMAR est la formation des élus locaux, les cadres et fonctionnaires des communes adhérees ainsi que l'échanges des bonnes pratiques et le transfert des expertises entre l'Andalousie et le nord du Maroc, le Maroc et l'Andalousie

2. FORME, PRESENTATION DES OFFRES ET DOCUMENTATION REQUISE

La date limite pour la soumission des offres est fixée le **30 septembre 2019 à 15.00 h**, heure locale (Maroc).

Les fournisseurs qui le souhaitent peuvent soumettre leurs offres par le biais du canal suivant:

- **Par courrier électronique:** aux adresses contrataciones@andaluciasolidaria.org et sergio@andaluciasolidaria.org. Le sujet doit indiquer: «Offre AT Développement Plan Formation ANMAR ».

L'offre soumise après la date limite ou en dehors de la chaîne établie ne sera pas admis.

La documentation sera présentée dans deux fichiers (A et B), avec le contenu suivant:

- a. Affidavit signé (Annexe I) et offre économique. L'offre économique sera exprimée en *dirhams*. Les prix proposés doivent être spécifiés à l'unité et par concept, c'est-à-dire l'achat exonéré de TVA pour l'exportation du matériel acquis (loi 37/1992 du 28 décembre sur la valeur ajoutée, Titre II. Chapitre I. Article 21. Point 1). Les offres économiques contenant des omissions, des erreurs ou des ratures qui empêchent de connaître clairement leur contenu, ni celles considérées comme étant disproportionnées ou anormales ne seront pas acceptées.
- b. Offre technique et / ou présentation du programme de l'entreprise. Une preuve d'expérience est requise.

Pour les sociétés qui n'ont pas la nationalité de la communauté, l'affidavit de l'annexe I est remplacé par le respect des lois locales conformément à leur constitution ainsi qu'aux normes du droit international applicable.

Les soumissionnaires / entreprises peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de FAMSÍ en contactant les courriers électroniques suivants: jcorrionero@andaluciasolidaria.org, sergio@andaluciasolidaria.org et contrataciones@andaluciasolidaria.org

3. TERMES DE RÉFÉRENCE

a. Entité adjudicatrice

Association des municipalités du Fonds Andalou de Solidarité Internationale (FAMSÍ).

b. Type de contrat

Contrat d'assistance technique pour la réalisation du Plan de Formation ANMAR, tâche liée à la réalisation d'un produit spécifique et d'une durée limitée. Une durée de **1 mois** est estimée.
Contrat commercial.

c. Description

L'assistance technique devra faire un processus de consultation avec les entités de référence au niveau de la formation ainsi qu'un atelier de validation des contenus du plan de formation adressé aux communes membres de la Fédération.

d. Montant

37.000 MAD TTC et frais inclus, réglés par virement bancaire en une fois: à la livraison du rapport final de l'assistance technique et le Plan de Formation validé . La facture correspondante est requise, avec la ventilation des taxes appliquées, le cas échéant. Les données fiscales du FAMSÍ doivent figurer sur les factures: FAMSÍ, CIF: G-14565329, Avenida El Brillante nº177, Córdoba,14.012, Espagne.

e. Durée du contrat

1 mois. La date prévue du début de la signature du contrat est le 5 octobre 2019. La date de fin attendue le 5 novembre 2019.

f. Début de l'assistance technique

À la signature du contrat, avant le 5 octobre 2019.

4. DESCRIPTION DES TÂCHES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'Assistance Technique se cordonnera avec le coordinateur de la Fédération ANMAR et le coordinateur de FAMSÍ afin de connaître les objectifs de la Fédération ANMAR au niveau de la formation, et de établir un calendrier avec les différents acteurs clés et la date pour l'Atelier de Validation du Plan de Formation.

Les tâches spécifiques de l'Assistance Technique sont les suivantes:

- a. Établir une liste des priorités de formation dirigées aux collectivités locales selon les différents programmes nationales et régionales.
- b. Développer des consultations auprès des acteurs clés nationales, régionales et locaux afin d'identifier le programme de formation.
- c. Contextualisation et cadre descriptif du plan de formation. Mention et description des programmes existants dans le nord du Maroc pour les associations, les communes et les collectivités territoriales. Description des lignes prioritaires des administrations compétentes.

- d. Réalisation d'un **atelier de validation** du programme de formation avec les point focal des communes de la Fédération ANMAR
- e. Rédaction d'un **plan de formation** en français et en arabe destinée aux collectivités de la Fédération ANMAR et détaillé avec les suivants éléments incorporé :
- 1-. Titre de la Formation
 - 2-. Description des thématiques
 - 3-. Méthodologie de la formation
 - 4-. Nombre d'heures
 - 5-. Modalité : présentielle/en ligne/mixte
 - 6-. Population destinataire : fonctionnaires/élus/société civile; niveau d'études demandé ; départements, division, areas cibles... ; âge ; sexe ; etc.
 - 7-. Ressources matériaux et humaines
 - 8-. Profil d'enseignant(s)

5. LIVRABLES

- Plan de formation pour la Fédération ANMAR des Collectivités Locales du Nord du Maroc et l'Andalousie (version digital)
- Rapport d'assistance technique comprenant un résumé et l'ordre du jour de l'atelier de validation ainsi que les PV des réunions maintenues et leurs listes de présence. (version digital et papier)

6. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE

- Formation universitaire connexe (Bac+5 ans)
- Formation à la coopération au développement.
- Expérience démontrée dans la mise en marche des programmes de formation destinée aux collectivités locales.
- Expérience de travail avec des communes, avec des élus locaux et fonctionnaires communaux au Maroc.
- Connaissance du secteur au Maroc.
- Connaissance approfondi de l'approche genre.

L'équipe de travail doit assurer l'arabe et le français.

L'assistance technique doit avoir les Compétences clés suivantes :

Professionalisme : capacité de gérer les besoins en communication du projet, gestion et suivi des dossiers; Aptitudes à la résolution de conflits et négociation; Grande capacité de communication ; Capacité de conduite et suivi de travail communautaire, Esprit d'équipe ainsi que d'initiative et dynamisme ;

Planification et organisation: avoir des capacités d'organiser et d'exécuter le travail efficacement et dans les délais ;

Communication : capacités d'écrire de manière concise et claire et capacités de communiquer oralement et en écriture ;

Travail d'équipe : bonnes capacité interpersonnelle ; grande capacité de gestion, coordination et dynamisation d'équipe de travail.

• ANEXO I. DECLARACIÓN JURADA (AFFIDAVIT)

D./Dña. con DNI/NIF..... como
representante de la Entidad
..... con
CIF.....

DECLARA BAJO SU RESPONSABILIDAD: (señale lo que proceda)

Que la Entidad que represento goza de capacidad técnica y de gestión económica suficientes para la ejecución del correspondiente proyecto.

Que la Entidad que represento se encuentra de alta e inscrita en el epígrafe correspondiente en el Impuesto de Actividades Económicas y al corriente de su pago.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones tributarias, aportando certificado expedido por la Agencia Tributaria.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones con la Seguridad Social, aportando certificado expedido por la Tesorería General de la Seguridad Social.

Que la Entidad que represento no está incurso en ninguna de las prohibiciones para ser persona beneficiaria, de conformidad con lo establecido en el artículo 13 de la Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones y con lo establecido en el artículo 2 de la presente Orden.

Que la Entidad que represento se somete a la jurisdicción de los juzgados y tribunales de cualquier orden, para todas las incidencias que de modo directo o indirecto pudieran surgir del contrato, con renuncia, en su caso, al propio fuero jurisdiccional que pudiera corresponder.

El/la abajo firmante DECLARA, de aceptación incondicionada y acatamiento del presente documento sin salvedad alguna, así como la exactitud y veracidad de todos los documentos presentados y de que cumplan todas y cada una de las condiciones para la contratación.

En....., a de de 2019.
(Firma y sello)